

TUERIES en SERIE

Lyon. 19/20 juillet 2020. Le dernier fait divers ne devra pas rester impuni, cette fois-ci. La mesure de l'acte par son horreur, repousse les limites de l'acceptable au sein d'une éthique qui aurait comme fondement une morale civique. C'est la sécurité des personnes qui est en danger.

Le massacre humain de cette jeune-femme âgée de 23 ans, promenant son chien, la nuit, nonchalamment, ne peut être archivé dans les annales des faits divers banals que notre société comptabilise régulièrement. Le délit, pour des raisons évidentes, fut reconnu, quelques heures plus tard, par les assassins.

« un homme de 21 ans fut identifié comme étant le conducteur du véhicule, reconnu du chef de violences volontaires avec arme, ayant entraîné la mort (le véhicule étant assimilé à une arme par destination) et délit de fuite. Une personne âgée de 19 ans et le passager du véhicule, furent inculpés du chef de non-assistance à personne en danger.»

Le code pénal répertorie les délits dans des rubriques qui définissent la peine encourue : la condamnation varie selon les tribunaux dont les sensibilités reposent dans le « débat » qui en suit, aux cœur des plaidoiries... Ce genre de délit se « traite » en cours d'assise. Selon la déduction des jurés qui statuent avec le Président d'Assise sur les peines de prison à assigner, ces dernières peuvent varier, à la faveur des critères évoqués durant la tenue du procès. Nous comprenons très bien que l'intérêt des inculpés de cette affaire est de reconnaître rapidement les faits, en les minimisant moyennant des intentions non préméditées, quand bien même la victime fut traînée sur huit cents mètres par le véhicule, lancé à vive allure pour tuer. Démerdez-vous avec ce genre de déposition ! Dupont Aignan, très présent sur les réseaux sociaux rappelle intentionnellement les patronymes des accusés dont les consonances arabiques font songer au Prince d'Arabie qui fit démembrer un journaliste, en Turquie ! Les barbares vivent donc chez nous !

Les signes de violences observés depuis quelques années en France dépassent les scénarios que les thrillers nous servent en scènes cinématographiques sur les écrans (la chaîne ARTE diffuse également des séries criminelles très appréciées du public, et dont certaines sont fort bien réussies) ! Qui a dit que « Le crime ne payait pas ? »

Phénomène de société. D'aucuns se délectent à commenter les activités sociales à connotation criminelle, en dressant une liste exhaustive des cas survenues tout au long de l'année. Ceux-ci finissent par anticiper des délits imputés à d'éventuels criminels capables de commettre toute sorte de faits divers ! Des journaux spécialisés sont d'ailleurs chargés d'en déterminer les raisons qui amènent des individus à passer à l'acte, dépeignant les accusés en des traits précis qui révèlent des stéréotypes courant dans nos villes... Ceux sont toujours les mêmes types d'individus qui commettent ce genre de délit !

Moyen d'expression équivalant à celui d'un autre, la violence se banalise à tel point qu'elle s'inscrit dans des situations les plus singulières de la vie quotidienne. Les politiques ayant toujours été incapables de l'éradiquer, au mieux la circonscrire dans un texte de loi spécifiquement applicable (notamment dans la rubrique des accidents mortels de la route, fréquents), la violence devient désormais la seule réponse à tout signe pouvant être interprété comme une provocation envers un individu susceptible de porter atteinte à notre tranquillité !

En ce cas, la justice autorisera-t-elle les citoyens se sentant menacés à détenir une arme afin de répondre correctement et proportionnellement à un acte préjudiciable, dont ils sont potentiellement susceptibles d'être victimes ? Vain serait d'obtenir une réponse favorable qui ne ferait qu'accroître la violence générale qui s'est instaurée dans ce pays, se substituant à l'esprit de justice espérée par les parties civiles ; puisque les victimes ne sont plus présentes pour exprimer leur défense !

Post-Scriptum : les prochaines élections présidentielles en France risquent fort de statuer pour une forme de radicalisation de la politique nationale, en faveur d'un parti de moins en moins honni des français qui comptent beaucoup sur les capacités du RN pour rétablir l'Ordre... Nous devons, effectivement cette alternative plausible, à tous ces barbares qui cultivent des attitudes, dignes des origines sociales qu'ils valorisent par leur comportement ! Jean Canal. 21 juillet 2020.